

8 novembre 2009



Tria Téléthon

1^{er} Triathlon solidaire par équipe

Longue distance :

Natation : 30 min. Cyclisme : 40 km Course à pied : 10 km

Courte distance :

15 min. / 20 km / 5 km

Piscine Municipale
de Marquette-lez-Lille
Accueil, 8h30



Renseignements : www.marquettelezlille.fr ou Mairie de Marquette-lez-lille - Direction des Services Opérationnels - 03 20 14 51 00

Noms des 3 participants des de l'équipe

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Nom : Prénom :

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un chèque de 30 € à l'AFM Téléthon à :

Mairie de Marquette-lez-Lille - 11, place du Général-de-Gaulle
BP 20033 - 59 873 - Marquette-lez-Lille Cédex

REGLES GENERALES

L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : natation, vélo, course à pied. **Chaque équipe effectue le triathlon dans sa totalité ou en relais.** Les organisateurs ont autorité d'arrêter une compétition pour des raisons de sécurité (Orage, pollution...). Les compétiteurs doivent porter le bracelet fourni par l'organisation pour pénétrer dans le parc à vélos.

REGLEMENT NATATION

Distances : 30 min. pour le long ou 15 min. pour le court

Les compétiteurs peuvent nager le type de nage qu'ils désirent. Il est autorisé de marcher ou de courir sur le fond au départ et à l'arrivée Les lunettes de natation et les pincettes sont autorisés. Les maillots de bains sont obligatoires et doivent être non transparents. Les aides artificielles sont interdites (palmes, tubas, gants, etc...). Les shorts de bain sont interdits.

REGLEMENT DANS L'AIRE DE TRANSITION

Les déplacements dans l'aire de transition s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main. Pendant l'épreuve l'accès à l'aire de transition est strictement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs. Les compétiteurs ainsi que le matériel ne doivent pas gêner les autres concurrents. Le matériel ne doit pas être jeté mais déposé dans le parc (vélos, casque, lunettes...). Les compétiteurs ne doivent pas déplacer ou déranger l'équipement des autres athlètes.

REGLEMENT VELO

Distances : 40 Kms pour le long / 20 Kms pour le court

Vélo de route, Vélo de cross, VTT sont autorisés. Le port du casque à coque dure est obligatoire. Les compétiteurs doivent suivre le parcours tracé par l'organisateur. Les compétiteurs doivent respecter les règles élémentaires du code de la route.

REGLEMENT COURSE A PIED

Distances : 10 Kms pour le long / 5 Kms pour le court.

La marche est autorisée. Courir torse nu est interdit.

P.S. : Les déguisements sont les bienvenus.

Contact : Tél. 03 20 14 51 00
Direction des Services des Sports

Si vous êtes mineur : N'oubliez pas de remplir cette autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné tuteur légal de l'enfant ci-dessus dénommé...
autorise sa participation à l'animation proposée ce jour.

Date : Signature :